

Charte du numérique

Local Jeunes

En tant qu'adhérent du Local Jeunes des Pieux, je m'engage à respecter la Charte du Numérique de l'établissement.

Celle-ci concerne les temps au Local Jeunes, ainsi que les temps de sorties.

- Je m'engage à utiliser mon téléphone et/ou ma tablette uniquement pendant les temps d'accueil :
 - de 9h à 10h (vacances)
 - de 12h à 14h (mercredis) ou de 13h à 14h (vacances)
 - de la fin du goûter à 18h30 (tous les jours d'ouverture)
- Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone et/ou ma tablette pendant tous les temps d'activités collectives.
- Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone et/ou ma tablette pendant les temps de rassemblement.
- Je peux écouter de la musique pendant les temps d'accueil et d'activité (pas trop fort, pour pouvoir échanger avec les autres jeunes)
- Je peux appeler mes parents en cas d'urgence ou de demande de sortie (allée & venue au Local)
- Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone et/ou ma tablette lors des déplacements, à l'exception du temps dans le bus.
- Les animateurs peuvent utiliser leur téléphone uniquement pour passer un appel d'urgence ou pour se guider avec le GPS.



17h30-18h : Temps unique de jeu en ligne entre jeunes & animateurs, à la demande des jeunes.

NORMANDIE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Signature du Jeune :

L'équipe de direction.